

## **des logements modulaires pour limiter le recours à l'hôtel et aux logements d'urgence**

**Les personnes de condition très modeste ont de plus en plus de peine à trouver un logement stable et les bénéficiaires d'aides au logement des services sociaux peinent à accéder au marché libre. Le service social de Lausanne présente cette réalité au moyen du livre de témoignages «Le mois d'après» et propose une solution innovante et économique: augmenter l'offre d'appartements de transition en ayant recours à des logements modulaires.**

Même un simple Portakabin avec son nom à la porte vaut cent fois mieux qu'une chambre d'hôtel ou le salon d'un ami que l'on occupe quelques semaines avant de nouvelles errances. C'est ce qui ressort des témoignages recueillis par le service social de Lausanne et regroupés dans la brochure «Le mois d'après». Cette réalité a convaincu la Municipalité de renforcer son action dans le domaine du logement relais pour permettre aux personnes en situation précaire de se réinsérer socialement et dans le marché du logement.

La Municipalité propose donc au Conseil communal d'octroyer un droit de superficie à la Coopérative Cité Derrière pour construire 62 logements modulaires sur une friche industrielle des Prés-de-Vidy. Ces logements seront entièrement destinés au service social qui les sous-louera à ses usagers. Un dispositif d'accompagnement social pluridisciplinaire sera également mis en place. Le site accueillera ainsi 18 studios pour les jeunes de 18 à 25 ans; 38 studios pour adultes au bénéfice du RI (18 m<sup>2</sup>) et 6 appartements de deux pièces pour loger des familles (40 m<sup>2</sup>), tous meublés simplement. Ces nouveaux logements accueilleront en priorité les personnes qui sont actuellement en hébergement d'urgence ou à l'hôtel, ainsi que des jeunes à l'aide sociale qui s'engagent dans une formation. Leur ouverture est prévue pour l'automne 2014.

L'investissement pour la Coopérative Cité Derrière sera de 5'300'000 francs. La Ville de Lausanne achètera des parts sociales de la coopérative pour un montant de 130'000 francs. Le Canton contribuera pour 230'000 francs annuellement à l'appui socio-éducatif (1.8 EPT) et les loyers perçus permettront de financer également la gérance et la conciergerie (0.9 EPT).

La solution proposée par la Municipalité permet de réaliser des économies importantes dans la mesure où plus de 100 ménages (130 personnes) sont logés en permanence à l'hôtel. Une situation onéreuse: pour la seule ville de Lausanne, ce mode d'hébergement coûte au Revenu d'insertion un montant estimé à 3 millions de francs par an. L'avantage est aussi manifeste sur le plan social. En effet, les expériences montrent que les bénéficiaires d'appartements communautaires ont globalement des chances de relogement autonome de 50% supérieures aux résidents en hôtel.

La direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale

### **Pour tout renseignement complémentaire:**

- **Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, 079 442 57 77**
- **Michel Cornut, chef du service social, 021 315 76 10**

Le préavis n° 2013/30 se trouve sur internet à l'adresse : [www.lausanne.ch/preavis](http://www.lausanne.ch/preavis)

Lausanne, le 11 juillet 2013